



Récupération des heures après une grève

Par **woopie_old**, le **07/12/2007** à **23:37**

En période de grève les heures perdues donnent-elles lieu à une récupération obligatoire comme nous l'impose notre employeur et auquel cas ces heures sont-elles considérées comme des heures supplémentaires. Les salariés ont ils le droit de refuser la récupération en renonçant au salaire correspondant à ces heures non effectuées?